### **GUIDE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Tout savoir sur les panneaux photovoltaïques

Accueil

Panneaux photovoltaïques

Technologies

Installation et maintenance

Prix et rentabilité

Primes

Législation

Astuces

A ctualitác

Guide panneaux photovoltaïques » Primes » Les subsides en panneaux thermiques en Wallonie

PRIMES

# Les subsides en panneaux thermiques en Wallonie



La région de Wallonie propose différentes primes pour promouvoir l'énergie verte. Toutes installations en énergie renouvelable permettent d'avoir droit à des subsides régionaux. En plus de ceux-ci, vous pouvez recevoir des subsides provinciaux et communaux. Il serait dommage de ne pas en profiter, surtout que l'ensemble des primes peuvent correspondre à jusque 75% du montant de votre installation!

### Soltherm, l'initiative wallonne pour l'énergie

La région wallonne subsidie les panneaux solaires thermiques via son initiative nommée Soltherm. La valeur de la prime régionale pour les panneaux thermiques/chauffe-eau solaire dépend de votre installation. Celle-ci variera en fonction qu'elle soit effectuée sur une maison, un appartement, une résidence collective ou alors une autre installation collective. Dans tout les cas, la surface optique minimale sera de 2m² et la valeur sera déterminée de manière forfaire par rapport à la surface ou au nombre d'installation.

La valeur de la prime régionale pour les panneaux thermiques en Wallonie

Les conditions d'octroi de la prime régionale pour les panneaux thermiques en Wallonie

Les démarches à effectuer pour obtenir les primes régionales en Wallonie

### Les primes provinciales et communales pour les panneaux thermiques

Les primes provinciales et communales sont cumulables. La valeur et les démarches varient grandement suivant l'organisme administratif en place. Pour vous aider et vous faire une petite idée, voici <u>une liste des montants des primes.</u>

Celle-ci n'est pas exhaustive et il convient de contacter la commune ou le bureau provincial pour des informations adaptées à votre cas.

### Pour les maisons unifamiliales

500€ pour toute surface optique entre 2m² et 4m² + 100€ par m² supplémentaire. Maximum : **5.000€** mais le cumule d'autres subventions est permis jusqu'à un total de **75% du montant total de l'investissement**.

# Pour les appartements

L'installation collective est considérée comme étant équivalente à autant d'installations individuelles qu'il y a de logements individuels desservis. Une installation individuelle devant comporter au minimum 2 m² de surface optique, le nombre maximum d'installations individuelles équivalentes ne peut en aucun cas dépasser la moitié du nombre de m² de surface optique de capteur solaire installé. La prime octroyée dans le cas d'une installation collective s'élève à 500€ x le nombre d'installations individuelles équivalentes.(Donc, si vous disposez d'une installation commune desservant 4 appartements, il faudra que la surface optique soit de minimum 4 x2 m² pour l'obtention de 4 primes de 500€. Dans le cas où la surface total est inférieure, un arrondi vers le bas sera procédé; c'est à dire que pour 7 m² vous pourrez obtenir au mieux que 3 primes)

Dans le cas particulier des maisons de repos ou des résidencesservice L'installation collective est considérée comme étant équivalente à autant d'installations individuelles qu'il y a de lits agréés par la DGASS. Une installation individuelle devant comporter au minimum 2 m² de surface optique, le nombre maximum d'installations individuelles équivalentes ne peut en aucun cas dépasser la moitié du nombre de m² de surface optique de capteur solaire installés. La prime octroyée dans ce cas s'élève à 1.500€ x le nombre d'installations individuelles équivalentes.

Dans les cas d'installations collectives ne desservant pas du logement

On considère qu'il s'agit d'une seule installation individuelle. La prime est donc de **1.500€** pour toute installation présentant une surface optique allant de 2 m² à 4 m² et un supplément de 100€ par m² de surface optique supplémentaire.Le montant total de la prime ne peut excéder 6.000€ et le cumul avec toute autre subvention est autorisé

## Z CE FORMULAIRE ET OS DEVIS GRATUITS

#### 1. Quel type de panneaux solaires désirezvous?

- Panneaux photovoltaïques (pour votre électricité)
- Chauffe-eau solaire (pour votre eau
- chaude, sanitaire ou chauffage)
- Je désire les deux

### 2. De quelle surface disposez-vous pour les panneaux solaires?

- < 20 m2</p>
- O 20 100 m2
- O 101 500 m2
- 501 1000 m2
- > 1000 m2

Nous respectons votre vie privé Conformément à la loi du 8/12/19 à la protection de la vie privée, vc disposez d'un droit d'accès et de à vos données. Pour en savoir pl consultez notre charte sur la vie g

### RECHERCHER

Recherche...

### DERNIERS ARTICLES

Les panneaux photovoltaïques dans le milieu agricole

Les panneaux photovoltaïques sont-ils toujours performants en hiver ?

Le prix des panneaux photovoltaïques

Quel est le meilleur emplacement pour les panneaux solaires ?

Panneaux solaires : un système pour chaque type de toit

### **CATÉGORIES**

- Panneaux photovoltaïques
- Technologies
- Prix et rentabilité
- Primes
- Législation
- Installation et maintenance
- Astuces
- Actualités

## 

8/6/2016

(piscines, halls sportifs, commerces...) pour autant que le montant total perçu n'excède pas **75% du montant total** de l'investissement.

panneaux photovoltaïques

panneaux solaires

certificats verts

# Les conditions d'octroi de la prime régionale pour les panneaux thermiques en Wallonie

Les conditions d'octroi des primes en chauffe-eau solaire sont en général définies ainsi :

 $\textbf{Condition de réalisation de l'installation}: les travaux doivent être effectués par installateurs agrées (\underline{liste})$ 

**Conditions techniques liées aux capteurs** : suivre la norme EN-12975, orienté du sud jusqu'à l'est ou l'ouest et pour les installations individuelles, permettre une fraction solaire de minimum 60%. (la part de l'eau sanitaire produite par le solaire)

Conditions techniques liées au boiler : isolé et conforme à la norme EN12897 :2006

Conditions liées à un minimum de performance globale exigé : divers éléments de comptages spécifiques (voir plus de détails)

Voici une checklist des conditions requises pour les subsides en panneaux thermiques:  $\frac{\text{Checklist}}{\text{pdf}}$ 

## Les démarches à effectuer pour obtenir les primes régionales en Wallonie

Astuce

Les démarches à suivre peuvent être faites par vous-même ou votre installateur. En effet, certains fournisseurs proposent de vous simplifier la vie en effectuant les procédures nécessaires.

Pour obtenir la prime régionale, il convient de faire parvenir à l'administration :

Le formulaire de demande de prime dûment complété;

Le dossier technique dûment complété;

Les factures d'achat et d'installation ainsi que les preuves de paiement;

Une copie du permis d'urbanisme, le cas échéant;

Une copie de la déclaration PEB finale, le cas échéant;

Le formulaire dûment complété d'attestation de cession de prime du demandeur au profit de l'installateur, le cas échéant.

L'introduction des documents doit être effectuée **dans les 4 mois suivant la date de la déclaration PEB** (Performance énergétique du bâtiment) finale pour les maisons unifamiliales et les appartements dont l'accusé de réception du permis d'urbanisme est postérieur au 30/04/2010 ou dans les 4 mois de la réalisation de l'installation pour les autres cas.

# Profitez des primes pour rentabiliser votre installation photovoltaïques

Remplissez le formulaire ci-dessus et recevez des devis sans engagement.

*Votre commenta	ire			
PLACER UN COMMENTAIRE				
« Exemples de de l'installation de pa		s pour		Le panneau amorphe
Catégories: Primes Tags: primes panneau	ux photovoltaïques	primes Wali	onie subsides	panneaux solaires
Share	Tweet	<b>G+1</b> 0	J'aime 0	